

LE 16/4/25

FACTURE/PIÈCE N° 24

Nom, n° SIREN et adresse de l'entrepreneur

Constant d'en
Caprice
493 Rue Président Wilson
96000 Cahors.

Nom et adresse du client

(facultatif pour un particulier lorsque le montant unitaire ne dépasse pas 76 euros)

Mr Harbellon
Anthony.

Adresse de facturation (si différente) :

N° du bon de commande :

EXACOMPTA

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
Machine a glace NINJA Creamy Deluxe	180		TTC
	paiement en		espèces

Mode de règlement :

MONTANT TOTAL H.T.

T.V.A. non applicable, art. 293 B du CGI

Pour les activités pour lesquelles une assurance professionnelle est obligatoire :

(Nom de l'assurance, coordonnées de l'assureur ou du garant et couverture géographique du contrat ou de la garantie)

POUR UNE VENTE À UN PROFESSIONNEL

Date de règlement :

Conditions d'escompte :

Date d'exécution de la vente ou de la prestation :

Taux des pénalités à compter du

en l'absence de paiement

%

En cas de retard de paiement, il sera appliqué une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Art D441-5).